



AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier de la susdite municipalité.

Conformément aux articles 152 à 157 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Caplan tiendra une séance extraordinaire le 11 décembre 2023 à 18h30, à la salle multifonctionnelle sis/sise au 2, boulevard Perron Est.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement :

- Le dépôt du règlement 329-2023 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes pour certains secteurs ainsi que les différents tarifs de compensations applicables, et autres sujets reliés au budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025, 2026 ;
- Signature de l'entente de travail 2022-2026 ;

Donné à Caplan, ce 8 décembre 2023

François Bouchard

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier